

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la réhabilitation du quartier de la Source, la Municipalité envisage de procéder à l'aménagement de la Rue Hubert Delisle entre les Rues de la Source et Leblond. Le projet, dont l'étude a été confiée au Bureau DELTA INGENIERIE, prévoit la réfection de la chaussée et des trottoirs, ainsi que la reprise des caniveaux.

Le coût de l'opération s'élève à 1 200 000 Francs, y compris somme à valoir pour honoraires, révision des prix, divers et imprévus.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - article 233-020 du Budget de 1986.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet,
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Ouverture des Plis, et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié.

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commission du Cadre de Vie : Favorable. Souhaite que cette première tranche soit suivie d'autres.

Les Commissions des Travaux Publics et des Finances sont favorables.

Monsieur CROCHET procède à la délimitation sur plan du projet.

M. CROCHET : L'Avenue Hubert Delisle est le principal axe routier qui traverse le quartier de la Source. Les travaux vont être réalisés sur la portion comprise entre le kiosque situé Rue de la Source et le premier parking de la S.I.D.R., là où se tiennent les marchands forains, le jeudi.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS,

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

Loi
Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions